

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (2001)
Heft: 544

Artikel: Un savoir faire unique : les sociétés fiduciaires
Autor: Rivolet, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un savoir faire unique : les sociétés fiduciaires

Entretien avec
Dominique Rivolet,

Président de l'Ordre Genevois de la Chambre Suisse des Experts-comptables, fiduciaires et fiscaux

CHAMBRE  FIDUCIAIRE

Chambre suisse des experts-comptables, fiduciaires et fiscaux

En Suisse, le terme "Fiduciaire" n'est pas un terme protégé, il ne représente pas une profession à part entière.

Au niveau de la Confédération, la Chambre Fiduciaire regroupe environ 5 000 membres individuels et entreprises professionnelles. Elle régit la profession d'expert-comptable, expert fiduciaire et expert fiscal diplômé.

*Les gérants de fortune ont également leur organisation professionnelle A.S.G. :
"l'association suisse des gérants de fortune"*

Les membres de la Chambre Fiduciaire sont des experts qui cumulent plusieurs qualifications et diplômes :

- Expert comptable diplômé
- Expert fiscal diplômé
- Expert fiduciaire diplômé

Si l'audit reste l'activité de base des experts-comptables, l'expert fiscal est un conseiller et un représentant pour tous les secteurs du droit fiscal (impôts directs et indirects) y compris le droit fiscal intercantonal et international.

L'expert fiduciaire diplômé a pour tâche de procurer aux P.M.E. un service de conseil global dans les activités précitées mais également en organisation informatique ou en évaluation d'entreprises.

Le but de la Chambre Fiduciaire est de :

- Réunir les personnes diplômées et compétentes exerçant leur activité dans le ressort d'un Canton
- Promouvoir la profession, sauvegarder son éthique et son indépendance
- Défendre les titres ainsi que les intérêts professionnels de ses membres
- Edicter des règles professionnelles et s'assurer de leur respect

Les personnes pratiquant la profession doivent mériter la confiance, maintenir leurs connaissances professionnelles à jour, n'accepter de mandat que si elles sont certaines d'avoir la capacité de les exécuter et, bien entendu, respecter scrupuleusement le secret professionnel.

Le montant des honoraires pratiqués doit correspondre aux normes éditées par la Chambre. Un Tribunal d'honneur est chargé de faire respecter ces règles et de sanctionner les éventuelles fautes professionnelles.

Les personnes exerçant cette profession peuvent s'adjoindre des collaborateurs en nombre limité et demander l'avis d'experts, mais ils sont entièrement responsables de leurs travaux.

L'ordre genevois de la Chambre Fiduciaire compte environ 570 membres.